



Retour d'expérience sur les accords de branche de 2e
génération et
Préparation des accords de branche de 3e génération

Réunion de clôture
4 mai 2021

Réunion de clôture de la consultation

Ordre du jour

9h-9h15 Introduction par le Ministre Henry

9h15 - 12h15

Les limites de la consultation – ses points forts

Présentation SWOT de ce qui est ressorti dans chaque pôle

- ✓ Conclusions pôle méthodologique
- ✓ Conclusions pôle économique
- ✓ Conclusions pôle juridique
- ✓ Conclusions pôle sociétal

Réactions, recadrage & *brainstorm* complémentaire global

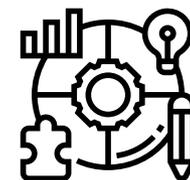
12h15-12h30 Conclusion et prochaines étapes, par les responsables du SPW
Energie et de l'AWAC

1. Introduction

Introduction par le Ministre HENRY



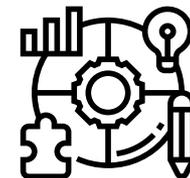
Conclusions pôle méthodologique



Une méthodologie: oui mais pourquoi?

- une base commune, entre simplicité et complexité
- une intégration dans une réglementation internationale
- un standard explicable et cohérent
- des objectifs climatiques et de réduction des émissions de GES

Conclusions pôle méthodologique



Un périmètre: oui mais lequel?

- ni trop étroit car l'efficacité énergétique a ses limites - ni trop large au risque de ne plus être fiable
- intégrer tous les moyens d'actions que peuvent activer les entreprises
 - ❖ EE
 - ❖ fuel switch
 - ❖ energy sharing
 - ❖ compensation, stockage, séquestration



Conclusions pôle méthodologique

Un suivi des performances, de quelle intensité?

- basé sur un modèle fiable, pertinent
- l'effort est continu, il ne date pas d'hier
- qui permet d'expliquer, de comprendre
- avec un temps de travail approprié



Conclusions pôle méthodologique

Un plan d'action à hauteur des ambitions...

- par des auditeurs compétents, en confiance
- dont les incitants permettent d'aller au-delà
- pérenniser l'emploi en Wallonie

Conclusions pôle économique



1. Compétitivité du tissu industriel wallon

2. Incitants financiers

3. Méthodes d'évaluation

4. Financement

Conclusions pôle économique



1. Compétitivité industrielle wallonne

▪ Situation actuelle

Compétition de plus en plus internationale

Concurrence intra-groupe importante

Coût élevé de l'électricité

Prix du gaz compétitif

La hausse du prix du CO2 va impacter tous les secteurs

▪ Pour améliorer la compétitivité en Wallonie

Aides pour :

- Coût énergétique
- Coût salarial
- Coût des MP

Normes aux frontières de l'UE pour garantir la compétitivité des entreprises difficilement délocalisables

Anticipation de la hausse des prix de l'énergie suite à la transition

Prise en compte des mécanismes étrangers afin d'éviter des distorsions

Conclusions pôle économique



2. Incitants financiers

▪ Situation actuelle

Incitants agissant sur le prix de l'énergie sont nécessaires mais non suffisants

▪ Situation future

Déploiement en masse des incitants "aides à l'action" plutôt que ceux agissant sur la compétitivité

Soutien de la transition, déploiement, réindustrialisons et attractivité des invest.

Inclure l'économie circulaire

Aligner les incitants actuels sur les règles européennes existantes

Fournir des aides en termes de moyens humains

Accorder des aides sur les investissements qui vont améliorer les performances énergétiques

Conclusions pôle économique



3. Méthodes d'évaluation & 4. Financement

Méthodes d'évaluation

Recommandations :

- ❖ TRS simple mais pas suffisant
- ❖ S'aligner avec la méthode d'évaluation de l'audit obligatoire (VAN – TRI)
- ❖ Comptabiliser les émissions carbone dans les méthodes d'évaluation de la rentabilité
- ❖ Envisager les scénarios long terme

Outils de financement

Recommandations :

- Mettre en place un guichet unique afin de faciliter l'accès aux informations
- Faciliter l'accès aux financements européens
- Renforcer les liens avec le Green Deal et les autres initiatives wallonnes (Get Up Wallonia)

Conclusions du pôle juridique



9 grands axes sont à mettre en évidence

1. Durée des accords : Article D.88 10 ans (2023 – 2032)

- ✓ Une durée plus longue est demandée pour avoir vision des objectifs :
 - 2030 réduction 55% CO2
 - 2050 neutralité carbone

➔ La continuité ne doit pas empêcher la flexibilité

2. Architecture actuelle (Accord Région – Fédérations / Fédérations entreprises) devrait être préservée vu le rôle important des Fédérations dans la complexité de la mise en œuvre

3. Obligations de moyen vs. Obligations de résultat

- ✓ Rééquilibrer obligations de moyen et de résultat
- ✓ Ou situation juridique intermédiaire
- ✓ Constat : la sanction du non-respect doit le plus possible être évitée via espace de discussion renforcé



Conclusions pôle juridique

4. Charge administrative doit être adaptée à la taille de l'entreprise;
 - ✓ maximaliser les autres reportings (ETS et autres) afin de minimiser les charges administratives
5. Enseignements tirés des normes ISO 50 001
 - ✓ Potentielle synergie
 - ✓ Prix ISO 50 001 reste élevé
 - ✓ Réussir à valoriser le mécanisme futur
6. Importance du Comité directeur, espace de dialogue

Conclusions pôle juridique



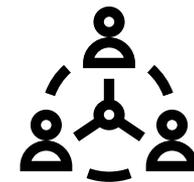
7. Implication du top management

- ✓ Volonté d'implication forte
- ✓ Eviter surcharge de travail
- ✓ Encadrement par réunions annuelles

8. Catalyser les projets sans trop de contrainte

9. Souci transversal de la sécurité juridique tout en garantissant de la flexibilité dans les accords (dont notamment les aides d'états)

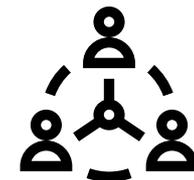
Conclusions pôle sociétal



Périmètre : élargir à d'autres acteurs/secteurs ? Sortir du périmètre physique de ces acteurs ?

- ✓ **OK élargir** à d'autres car tout le monde est concerné, **mais adapter** la méthodologie
- ✓ **OK sortir** du périmètre envisagé actuellement (empreinte carbone, transition climatique, “autres tiroirs”), **mais** en ciblant ce sur quoi l'entreprise a “**la main**” ou “**le pouvoir**”
- ✓ Ex de sortie du cadre en ADB2 : les **Mappings CO2**, mais leur usage pourrait être **amélioré** (cibler sur chaîne de la valeur, pas nécessairement d'indicateur mais Mapping à renouveler régulièrement ?)
- ✓ Également **cibler soutiens** (ne pas supporter une technologie qui serait déjà soutenue par ailleurs – ex : PV industriel)

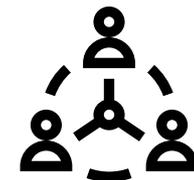
Conclusions pôle sociétal



Forme engagement : maintien accords volontaires ? Objectifs de résultat ou de moyen ? Contrepartie financière ?

- ✓ **OK accord volontaire, mais transparence** à améliorer (notamment présence des syndicats)
- ✓ **OK faire coexister** les 2 types d'obligation (résultat et moyen), qui ont toutes 2 porté leurs fruits en ADB2 et qui ne sont pas nécessairement plus contraignantes l'une que l'autre
- ✓ **Contrepartie** surtout axée sur la **mise en place/mise en œuvre** des solutions, des améliorations
- ✓ Si possible **découpler** les réductions sur **tarifs énergétiques** (en tout cas électriques) d'obligations de type AdB : ce sont en effet des soutiens nécessaires à la **compétitivité** de certaines entreprises/certains secteurs

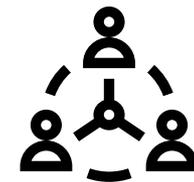
Conclusions pôle sociétal



Mode de travail, de rapportage : travail mutualisé ? Organes représentatifs fédérations ? Forme d'organisation acteurs actuels ou autres ? Energy Teams et auditeurs (quid exigences de compétence, de formation) ?

- ✓ **OK fédérations** (rôles formation, sensibilisation, (consolidation)) mais pas toujours au courant de tout : **limite** possible
- ✓ **OK suivi annuel** (**pas** base plus courte, même si **infos elles-mêmes** devraient provenir de relevés à fréquence plus grande) et **KPI significatifs** (apport important des AdB en ce domaine)
- ✓ **Rapportage lourd** (timing) et **redondant** (infos de même type ailleurs)
- ✓ **Energy Team** => « **Carbon Team** » ? (Sujets plus étendus)
- ✓ **Renforcement assistance** (en moyens humains) aux entreprises, importance de l'**implication** de celles-ci, aborder **aspects techniques** « à part » ?

Conclusions pôle sociétal



Portée de l'engagement : maintenir plusieurs axes d'examen (EE, CO2, ENR) ? En privilégier/prioriser ? Les regrouper ?

- ✓ Ne pas perdre **l'apport** du mécanisme **rôdé** actuel, qui a mis du temps à bien se définir
- ✓ **OK envisager d'autres axes** mais vraiment tous ? (Biodiversité, questions environnementales spécifiques) ... Ne pas plutôt se concentrer sur la **transition climatique** ?
- ✓ Ne garder **que l'axe CO2** (quitte à en avoir 2, un interne et un externe au périmètre physique), puisque c'est le facteur principal en matière de climat ?
- ✓ **Obligation (et intérêt)** de ne **pas perdre l'axe EE**, encore des gisements mobilisables
- ✓ En CO2, intérêt à **distinguer** l'origine ENR et autre des améliorations
- ✓ Bref, **équilibre** à trouver entre ces axes

Réunion de clôture de la consultation

Ordre du jour

9h-9h15 Introduction par le Ministre Henry

9h15 - 12h15

Les limites de la consultation – ses points forts

Présentation SWOT de ce qui est ressorti dans chaque pôle

- ✓ Conclusions pôle méthodologique
- ✓ Conclusions pôle juridique
- ✓ Conclusions pôle économique
- ✓ Conclusions pôle sociétal

Réactions, recadrage & *brainstorm* complémentaire global

12h15-12h30 Conclusion et prochaines étapes, par les responsables du SPW
Energie et de l'AWAC

Clôture de la consultation



III Réunions techniques par pôle

26 avril 2021 de 9h à 12h30



Pôle juridique
Cette consultation aborde les aspects juridiques

27 avril 2021 de 9h à 12h30



Pôle économique
Cette consultation aborde les questions relatives aux contreparties financières

28 avril 2021 de 9h à 12h30



Pôle Socié Energie Climat
Cette consultation aborde les questions relatives à la trajectoire wallonne énergie climat pour les entreprises

29 avril 2021 de 9h à 12h30



Pôle méthodologique
Cette consultation aborde les questions techniques relatives à la méthodologie

III Réunion de clôture

4 mai 2021 de 9h à 12h30



+ le sondage en ligne jusqu'au 15 mai

Merci de votre participation !